

# le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : [Adfe\\_Lux@hotmail.com](mailto:Adfe_Lux@hotmail.com)

## Editorial

Cette lettre d'information accorde une place importante aux prochains scrutins électoraux : élections présidentielles d'abord les 21 avril et 5 mai prochains, puis élections législatives les 9 et 16 juin.

Certains de nos compatriotes, établis depuis de nombreuses années au Grand-Duché estiment qu'ils ne sont plus concernés par les élections politiques françaises. Ils ont tort. Bien qu'établis à l'étranger, nous demeurons des citoyens à part entière. Participer aux scrutins est non seulement un devoir civique, mais aussi le moyen d'exercer une influence sur notre devenir collectif.

Une participation forte, témoignant du poids électoral des Français qui vivent à l'étranger, renforcera l'autorité des associations représentatives qui - comme l'adfe - défendent nos intérêts auprès des autorités françaises (budget pour les services consulaires, bourses scolaires, aide sociale, échanges culturels, etc.).

Mais au-delà de nos intérêts particuliers, les prochaines élections présidentielles et législatives sont importantes en raison de l'influence que la France exerce sur la construction européenne et de son rôle sur la scène internationale.

Quel avenir pour l'Europe ? Union politique ou repli sur soi ? Europe libérale ou Europe sociale ? Quelle politique extérieure ? Alignement inconditionnel sur les positions des Etats-Unis ou recherche d'une politique extérieure et de sécurité commune entre partenaires

européens de l'Union ?

Je ne suis pas sûr que sur toutes ces questions les candidats qui sollicitent nos suffrages soient sur la même longueur d'onde.

Existe-t-il entre les principaux candidats des consensus sur certains thèmes ? Je l'espère lorsqu'il s'agit des intérêts fondamentaux de notre pays. Mais leur vision se décline de façon différente selon les intérêts et les engagements politiques qu'ils défendent.

J'invite chacun d'entre vous à se documenter sur les orientations que proposent les différents candidats.

L'Adfe-Français du Monde est une association citoyenne dont le cœur penche à gauche, mais elle est indépendante de tout parti politique. Respectueuse des différentes sensibilités politiques de ses membres, elle ne formulera aucune consigne de vote, à l'exception d'une seule : ne laissez pas à d'autres le soin de décider à votre place. Exercez pleinement vos droits et votre responsabilité de citoyen. Participez à l'élection du président de la République et de la prochaine assemblée nationale !

Serge Lustac

## CONFÉRENCE DÉBAT

A l'invitation de l'Adfe-Français du Monde Luxembourg, la Sénatrice **Monique Cerisier ben Guiga**, membre de la commission des affaires étrangères du Sénat, tiendra une conférence publique sur *la politique de la France face au conflit du Proche-Orient* le **mercredi 10 avril 2002 à 18h30, Centre Culturel de Cents, 167 rue de Trèves, Luxembourg.**

## Billet d'humeur

Souvenez-vous qu'en 1981, en pleine campagne électorale, François Mitterrand a publiquement eu le courage de prendre position, contre une majorité de l'opinion publique, pour la suppression de la peine de mort.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Des consensus mous sur des programmes comparables résultant de la volonté de satisfaire les souhaits privés des électeurs plutôt que de faire des choix parfois douloureux dans l'intérêt général à moyen et à long termes.

Petites phrases assassines, attaques personnelles, fouilles du passé masquent l'absence d'un véritable débat sur le type de société que nous voulons pour demain.

Quid des débats sur : une armée européenne permettant à l'Europe d'être présente sur la scène internationale et de ne pas laisser le champ libre aux Etats-Unis; les retraites; la réforme de la fonction publique; l'absence de volonté.

On préfère les slogans sortis des cerveaux des conseillers en communication aux idées qui fâchent. Un homme ou une femme politique ne devrait pas « se vendre » comme une lessive ou des salades ! La République et la France méritent mieux. Il suffirait de peu pour que les choses changent : que les politiques voient dans leurs électeurs des citoyens responsables et non de naïfs consommateurs d'idées générales; que ces mêmes citoyens se rendent compte qu'ils ne peuvent déléguer à leurs représentants de pallier leur passivité devant l'inacceptable et leur manque d'engagement que l'on voit de plus en plus souvent. Le sursaut commun d'élus et d'électeurs lors de la tuerie au conseil municipal de Nanterre le 27 mars redonne l'espoir, malheureusement dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Anita Petersheim



**Entretien avec  
avec la sénatrice  
Monique  
Cerisier Ben Guiga**

*Monique Cerisier Ben Guiga est l'un des douze sénateurs qui représentent les Français établis hors de France. Le Républicain du Coin l'a interrogée sur le résultat de ses interventions en faveur des Français de l'étranger.*

**RDC :** Vous êtes l'auteur d'un rapport sur l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger que vous avez remis au Premier ministre en 1999. Quelles en ont été les suites ?

**M.C :** J'ai remis ce rapport en juillet 1999 au Premier ministre après avoir visité plusieurs communautés françaises dont New York, Buenos Aires, Tananarive, Rome, Londres, et Abidjan. Mon objectif principal était d'informer le gouvernement de Lionel Jospin des situations de détresse de certains expatriés et émigrés français.

Premier effet sensible : l'ouverture de la Caisse des Français de l'Etranger à des Français aux revenus modestes des pays du Sud, inscrite dans la loi de modernisation sociale et qui entre en vigueur ces jours-ci. Autres effets concrets : on expérimente avec succès l'Allocation locale d'insertion sociale, transposition du RMI, à Dakar et à Tananarive. Une section de formation en maintenance dans le secteur agroalimentaire a été équipée au Centre de Tananarive.

**RdC :** Quels sont les autres grands dossiers dont vous vous êtes saisie au cours de votre mandat ?

**M.C :** L'accès des enfants français de l'étranger à la langue et à la culture françaises. Obtenir chaque année une augmenta-

tion suffisante du budget des bourses scolaires, batailler pour arriver à ce que le ministère de l'Education nationale participe à la tutelle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger avec le ministère des Affaires étrangères (nous approchons du but), obtenir la mise en place de crédits pour les cours de soutien de français aux enfants (les 2/3 des immatriculés) qui fréquentent une école non francophone, etc.

Autre combat : la reconnaissance effective de la nationalité française pour les Français de l'étranger qui sont très souvent binationaux. Pour eux, la période 1993-1997 a été marquée par une recrudescence de pratiques administratives illégales, discriminatoires contre lesquelles il faut encore se battre aujourd'hui car la xénophobie est vivace à certains guichets ! Depuis 1997, nous avons pu rétablir l'égalité entre les Français de l'étranger et ceux de métropole pour la justification de leur nationalité (pièces d'état civil, durée de validité). J'ai également introduit dans la loi Guigou plusieurs nouveaux articles concernant la naturalisation pour les étrangers ayant rendu des services à la France, pour les enfants adoptés par des Français résidant à l'étranger, pour que celles et ceux qui avaient perdu leur nationalité française puissent la recouvrer.

Un autre dossier important pour moi est celui de l'adoption internationale et les conditions administratives ubuesques auxquelles sont confrontés les Français à l'étranger lorsqu'ils veulent adopter.

**RdC :** La législature du gouvernement de Lionel Jospin arrive à son terme. Quelle est globalement votre appréciation des mesures prises en faveur des Français établis à l'étranger ? Qu'est-ce qu'il reste à faire ?

**M.C :** Depuis 1997, nous avons fait un premier pas. Les Français de l'étranger existent enfin aux yeux d'un gouvernement. Et on dit souvent que le premier pas est le plus difficile. Quand on sait que la population française à l'étranger immatriculée représente plus d'un million d'habitants, c'est-à-dire l'équivalent d'un départe-



tement comme la Haute-Garonne ou encore l'Essonne et que l'on fait le calcul de ce qui est fait pour ceux de l'étranger ... on mesure le chemin qu'il reste à parcourir...

La plus grande réforme que le gouvernement de Lionel Jospin a mise en oeuvre pour les Français de l'étranger est incontestablement la réforme de la protection sociale. Permettre un accès à une couverture maladie aux gens modestes, je me battais depuis le début de mon mandat pour cela !

Il reste beaucoup à faire pour que le ministère des Affaires étrangères devienne un employeur moderne et respectueux de son personnel, notamment des recrutés locaux. Nous avons obtenu un rapport exhaustif sur leur situation salariale. Maintenant, au moins, on ne peut plus nier la gravité du problème. Mais tout ou presque reste à faire.

Sur un plan plus général, il me faut travailler, en tant que parlementaire, à l'ouverture de la France sur le monde : réussite de la Convention pour des institutions européennes efficaces grâce auxquelles la France, avec les autres membres de l'Union, aurait une influence diplomatique et militaire, une influence sur le processus de mondialisation, sur la préservation de l'environnement sans lesquels les Etats-Unis de Bush mèneront le monde au désastre. Il faut aussi trouver les moyens financiers et les voies efficaces pour sortir l'Afrique et l'Amérique Latine du gouffre où elles s'enfoncent.



# Elections présidentielles et législatives

## OÙ DOIS-JE VOTER ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, les compatriotes établis au Grand-Duché peuvent demander leur inscription sur la liste du centre de vote à l'étranger du consulat de France, ce qui leur permet d'exprimer sur place leurs suffrages à l'occasion des élections présidentielles, de l'élection du Parlement européen et des référendums.

Ils peuvent également être inscrits simultanément sur la liste électorale d'une commune de France avec laquelle ils ont gardé une attache pour participer aux autres scrutins (élections législatives, régionales, cantonales, etc.).

Les Français qui sont inscrits à la fois sur la liste électorale d'un centre de vote à l'étranger (à ne pas confondre avec la liste électorale du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger) et sur la liste électorale d'une commune de France ne peuvent pas choisir, selon leur convenance, de voter dans leur commune d'attache en France ou au centre de vote du consulat pour l'élection présidentielle des 21 avril et 5 mai prochains. Etant inscrits sur la liste d'un centre de vote à l'étranger pour l'élection présidentielle, ils ne peuvent plus voter en France pour cette élection. Ils doivent exprimer leurs suffrages, le cas échéant par procuration, auprès du centre de vote du consulat de France.

Inversement, les compatriotes établis au Grand-Duché qui n'ont pas demandé leur inscription sur la liste électorale du centre de vote du consulat de France ne peuvent pas voter dans ce centre pour l'élection

présidentielle. Ils doivent voter, le cas échéant par procuration, dans la commune de France où ils sont inscrits.

La liste électorale du centre de vote du consulat ne concerne que l'élection présidentielle, l'élection du Parlement européen et les référendums.

C'est dans la commune de France où vous êtes inscrits que vous devrez voter lors des élections législatives des 9 et 16 juin 2002.

### COMMENT SAVOIR SUR QUELLE LISTE ELECTORALE JE SUIS INSCRIT ?

Les listes électorales sont permanentes et vous n'avez pas à demander votre réinscription chaque année, sauf si vous avez quitté la circonscription.

Nombreux sont cependant les compatriotes qui confondent la liste électorale du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger et la liste électorale du centre de vote à l'étranger du Consulat pour l'élection présidentielle, l'élection du Parlement européen et le référendum.

Vous ne pouvez être inscrit sur la liste du centre de vote que si vous en avez fait la demande.

En cas de doute, renseignez-vous auprès du consulat<sup>1</sup> par téléphone (de préférence l'après-midi) ou par courrier électronique.

Adressez-vous à la Mairie de votre commune d'attache en France pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de cette commune.

### VOTE PAR PROCURATION

Il n'est pas possible de voter par correspondance lors de l'élection présidentielle et des élections législatives, mais le vote par procuration est autorisé.

Une procuration est un document spécial qui autorise un tiers (mandataire) à voter à votre place si vous justifiez ne pouvoir être présent sur votre lieu de vote le jour du scrutin.

Votre mandataire doit être inscrit dans la même commune que vous (mais pas forcément dans le même arrondissement), ou dans le même

centre de vote à l'étranger.

Un mandataire ne peut détenir au maximum que deux procurations, dont une seule établie en France.

La procuration peut être établie soit par l'ambassade ou le consulat le plus proche de chez vous, soit, en France, par un tribunal d'instance, un commissariat de police ou une gendarmerie.

Vous devrez vous présenter personnellement muni d'une pièce d'identité et fournir les renseignements suivants sur votre mandataire : nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, profession et adresse.

Une procuration peut être délivrée pour un seul scrutin (pour l'un des deux tours de scrutin ou pour les deux tours), pour un an, ou pour trois ans **à condition d'être immatriculé au consulat et que l'immatriculation soit toujours en vigueur pendant la durée de la validité de la procuration.**

Une procuration peut être résiliée à tout moment. Il suffit pour cela de se présenter devant une autorité consulaire ou, en France, devant un tribunal d'instance, un commissariat de police ou une gendarmerie.

Si la procuration est établie à l'étranger, c'est l'ambassade ou le consulat qui se chargera de la faire parvenir à la commune d'inscription et au mandataire en France. **La démarche doit être effectuée suffisamment à temps pour arriver auprès des destinataires, compte tenu des délais postaux, avant le jour du scrutin.**

NB : Si vous avez établi une procuration et que vous pouvez par la suite vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter en personne à condition de vous présenter à votre bureau de vote avant votre mandataire.

---

<sup>1</sup>Consulat de France  
8b, boulevard Joseph II,  
L - 1840 Luxembourg  
Téléphone : 45 73 72 1  
(appeler de préférence l'après-midi)  
Adresse électronique :  
ecrire@consulfrance-luxembourg.org  
Horaires d'ouverture au public :  
8h30 - 13h00  
(après-midi sur R.V. seulement)



## Le Républicain gourmand

**Il y a au moins deux bonnes raisons d'aller promener ses guêtres à Redange sur Attert : L'inouï et La fleur de Bière.** Aux confins du Grand-duché et de la Province, belge, du Luxembourg, se nichent en effet deux établissements dignes d'intérêt et complémentaires : «**L'inouï**», café concert et café théâtre à la programmation très éclectique (<http://www.inoui.lu>), mais cela concerne ma collègue Annie, troisième colonne à partir de la gauche, et «**La fleur de Bière**» restaurant qui mérite que l'on prenne la clef des champs, si l'on n'y est déjà.

En fait, autre aspect sympathique, c'est «**La Brasserie Artisanale de Redange**», ouverte en juillet dernier, qui accueille le restaurant. L'aventure est née de deux des passions, le monde de la bière et la cuisine, d'un économiste qui a choisi de sauter le pas. Au rez-de-chaussée on brasse de la bière (cuves) et des idées (café-comptoir) et à l'étage, sous le toit d'une grange, on se restaure, des plus agréablement. La carte est courte, mais bonne et n'a pas l'intention de se figer (lancée en décembre, elle devait changer avant Pâques). Assez classique, encore que l'on y trouve des... trouvailles, comme par exemple la délicieuse tarte aux sardines (7,60 € en entrée), c'est la préparation de ses plats qui en fait le charme. Ainsi la côte de veau de lait au gros sel (34 € pour deux personnes) est-elle cuite en croûte de sel, ce qui lui donne tout le moelleux souhaitable. Elle est tout à fait comparable, en

✂ — — — — —

**Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l'Adfe**

BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

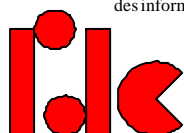
Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



cela, à ses consœurs italiennes de Toscane, dont la réputation n'est plus à faire. Le chef Christian Thomas, qui a officié à Toulouse (sachiez-vous que ma collègue de la troisième colonne est de Colomiers, la porte d'à côté ?) et sur l'île de Ré, où il a beaucoup travaillé la gent d'écaillé de cette façon, a décidé de faire la même bonne manière aux meilleurs bovidés locaux. Avec succès.

**Les entrées** (de 7 à 8,60 €) : salade frisée au Roquefort, salade gourmande, terrine de lapin aux noisettes, feuilleté de Saint-Jacques (10,20 €) et truite fumée artisanale.

**Les plats** (de 11,20 à 20,40 €), dos de cabillaud, beurre de salicorne ; galette au millet sauce au curry et paprika, pour les VG Tariens ; cuisse de lapin farcie à la moutarde de mots ; filet de bœuf béarnaise maison ; magret de canard au gingembre et citron confit maison ; suprême de pintade farcie, garniture forestière ; rognon de veau à la Blanche (une des bières du dessous) et concombre confit, dont d'autres convives disaient le plus grand bien.

**Pour les desserts** (de 7,50 à 9,50 €), vous avez le choix entre l'assiette gourmande, le bavarois aux mirabelles, le millefeuille d'ananas à la pinacolada (à commander en début de repas), la tarte aux poires Bourdaloue, le jour et nuit, le croustillon aux pommes et sa glace vanille et le parfait glacé à la bière. A ce propos, nous n'avons pas pu résister au granité à la fleur de bière, qui remplace avantageusement tous les « trous du milieu » possibles.

La carte des vins affiche des flacons très fréquentables. Pour notre part, nous sommes restés à la bière voisine (blanche, blonde, rousse et brune). Elle est servie par Marianne qui vous accueille au comptoir et, au premier, par Sylvia et Jean-Luc. On peut l'emporter, sans retenue, à la source.

**La fleur de Bière**

61, Grand-Rue  
Redange sur Attert.

☎ 23 62 09 53

Fermeture le mardi

Pee-Wee

## L'agenda du coin

### CONFÉRENCE

**Les politiques des migrations dans le monde**, par Catherine Withol de Wenden, directeur de recherche au CNRS, 11 avril à 20h, B. G. L., 27, av. Monterey à Luxembourg, dans le cadre d'une campagne de réflexion organisée par l'ASTI-Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés

### CONCERTS

**Groupe vocal Indigo.** De Mozart à Sting, acrobaties musicales par des interprètes issus du classique. 20 avril, 20h, Conservatoire de Luxembourg. ☎ 22 28 09

**Läidi Dalou.** Duo oud-voix. Chant judeo-espagnol. 20 avril à 20h, Brasserie L'inouï à Redange sur Attert. ☎ 26 62 02 31.

**Abdullah Ibrahim.** Jazz, piano solo. 25 avril à 20h, Centre des Arts Pluriels, 1 pl. M.-Adélaïde à Ettelbrück. ☎ 26 81 21 304

### DANSE

**Un nioc de paradis**, par la C<sup>ie</sup> Montalvo/Hervieu. Danse contemporaine, hip-hop. 26 avril à 20h30, Maison de la culture, Parc des Expositions, Arlon. ☎ 63 22 04 39

### THÉÂTRE

**La veuve convoitée**, de Victor Haïm, d'après Goldoni. 11, 12, 13, 18, 19, 20, 26, 27 avril à 20h30, TOL, 143 route de Thionville, Luxembourg. ☎ 49 31 66

**Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.**

### Le Républicain du Coin, n°22

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

#### Ont participé à ce numéro :

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim et Henri-Pierre Saunier.

**Imprimerie Polyprint**

44, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette  
P/S.324

